Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025057-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE, Anthony ROLLAND.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025/057 - CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de l'action sociale en faveur des personnels, les enseignants et les AESH qui déjeunent dans un restaurant scolaire dont le gestionnaire a passé une convention avec le Rectorat bénéficient, sous condition d'indice, de la prestation repas qui consiste en une ristourne sur le prix du repas payé.

La convention actuelle datant de novembre 2021 n'étant plus d'actualité, il s'avère nécessaire de la réactualiser.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention à passer entre la Région Académique Bretagne, représentée par Madame la Rectrice de l'Académie de Rennes et la Commune de Roudouallec représentée par son Maire.

La présente convention prendra effet au 1er septembre 2025.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)